

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: COLAS Nathalie

Le lundi 10 juin 2024

Représentant l'association : JYX COMPAGNIE

En qualité de : Présidente

Adresse de l'association : 3 Impasse des Granges Neuves 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Place aux Artistes

Adresse de la manifestation : 165 Chemin du stade

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,

Le samedi 22/06/2024 de 16h00 à 23h00.

ARRÊTÉ

ARTICLE I –Madame COLAS Nathalie **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra 165 Chemin du stade à PÉRONNAS le :

Samedi 22/06/2024 de 16h00 à 23h00

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame COLAS Nathalie, 3 Impasse des Granges Neuves 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, lundi 10 juin 2024

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

